
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

CLE du 21 mars 2017

Commission Locale de l'Eau **SAGE Loire en Rhône-Alpes**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

1	PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE	3
1.1	Présentation du périmètre du SAGE Loire en Rhône Alpes	3
1.2	Un territoire aux problématiques de gestion de l'eau variées	3
1.3	Les grandes dates de l'élaboration du SAGE	5
1.4	Un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie	6
2	DEFINITION DES MODALITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	7
2.1	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	7
2.2	Financement des actions du SAGE Loire en Rhône Alpes	7
2.3	Cellule d'animation de la CLE	7
3	PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE.....	8
3.1	Réunions de la CLE et du Bureau	8
3.2	Avis de la CLE et du Bureau de la CLE.....	9
4	AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION.....	9
4.1	Suivi des contrats de rivières	9
4.2	Comité sécheresse	9
5	MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....	10
5.1	Étude sur la reconquête de la qualité des eaux de Grangent	10
5.2	Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme	10
5.3	Préservation et amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et milieux aquatiques	11
5.4	Réduction des émissions et flux de polluants	12
5.5	Mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).....	13
5.6	Économie et partage de la ressource.....	14
5.7	Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation	14
5.8	Prise en compte de l'eau dans les politiques de développement.....	15
6	ACTION DE COMMUNICATION.....	15
7	BUDGET ET FINANCEMENT	15
8	PERSPECTIVES POUR 2017	15

1 PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 PRESENTATION DU PERIMETRE DU SAGE LOIRE EN RHONE ALPES

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes est situé sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne. Son périmètre recouvre l'axe Loire sur 135 km, ainsi que 14 de ses affluents, soit près de 4 000 km².

Ce territoire, situé géographiquement dans le massif central, comprend deux plaines alluviales, celle du Roannais et du Forez bordées de divers monts : Forez, Madeleine, Lyonnais, Pilat, Beaujolais.

Les départements concernés sont : la Loire (240 communes), le Rhône (35 communes), la Haute-Loire (13 communes), le Puy-de-Dôme (2 communes).

Au 1er janvier 2007, les 290 communes du périmètre concernaient 677 568 habitants, dont 175 318 pour la seule ville de Saint-Etienne (26%) et 35 750 pour Roanne (5,3%), deuxième pôle urbain du périmètre.



Territoire du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Le haut bassin de la Loire situé entre Bas-en-Basset et Roanne, présente un relief marqué et un réseau hydrographique dense, aux crues et étiages sévères. La richesse écologique du territoire est forte, du haut des reliefs aux bords de Loire, de nombreux milieux et espèces sont remarquables.

Pourtant, la présence humaine et les dynamiques d'aménagement ont des conséquences non négligeables sur cet environnement : zones urbaines qui s'étalent, évolutions des pratiques agricoles, présence de nombreuses entreprises et activités industrielles utilisatrices d'eau.

1.2 UN TERRITOIRE AUX PROBLEMATIQUES DE GESTION DE L'EAU VARIEES

→ Une ressource en eau limitée

Sur le périmètre du SAGE, la ressource souterraine en eau étant peu abondante, c'est essentiellement les eaux superficielles qui sont sollicitées pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements industriels et agricoles, ainsi que pour les loisirs. Aussi, les rivières et les milieux

naturels aquatiques ligériens sont très vulnérables car ils doivent satisfaire pour l'essentiel aux différents usages de l'eau.

La production en eau du bassin n'est d'ailleurs pas suffisante pour pourvoir à l'ensemble des besoins et une partie de l'eau consommée localement provient de l'extérieur du territoire. En période estivale, le territoire connaît parfois des sécheresses sévères qui nécessitent une gestion de crise.

→ **Une qualité des eaux vulnérable**

Malgré les efforts entrepris par les communes, le monde agricole et industriel, la qualité des eaux sur ce secteur n'est globalement pas satisfaisante, en particulier dans les zones avales et urbaines. Outre les impacts négatifs sur la qualité des milieux naturels et le régime des cours d'eau, la pollution menace les usages d'alimentation en eau potable, la pisciculture et limitent le développement des loisirs.

La pollution, notamment en éléments phosphorés, engendre des phénomènes d'eutrophisation importants sur les retenues de Grangent et de Villerest : on y observe le développement excessif d'algues vertes qui asphyxient le milieu.

→ **Le Fleuve Loire perturbé**

Outre ces problématiques de pollution, le fleuve Loire connaît de nombreux dysfonctionnements. L'extraction intense de granulats effectuée durant les trente dernières années a engendré un affaissement problématique du lit du fleuve, de près de 3 mètres sur certains secteurs.

Deux grandes retenues marquent le fleuve dans sa partie ligérienne.

Sur le Roannais, le barrage de Villerest a pour fonction principale de limiter les crues et d'assurer des débits d'eau minimum en période de sécheresse pour les centrales nucléaires situées en aval.

Le barrage de Grangent a pour fonction principale la fourniture d'électricité. Mais il fournit aussi en eau le canal du Forez qui irrigue la plaine et alimente un tiers de ses étangs. Le fonctionnement de ce complexe entraîne une fluctuation journalière des niveaux d'eau sur le fleuve aval.

Ces deux barrages perturbent le cours de la Loire en bloquant les transports de sédiments et les remontées des grands poissons migrateurs comme le saumon. Ils offrent cependant de vastes plans d'eau propices aux activités de loisirs nautiques.

→ **Un patrimoine naturel : riche de diversité**

Les milieux naturels humides sont riches et variés et jouent un rôle important en matière de gestion de la ressource en eau et de la biodiversité. Des milieux remarquables côtoient des milieux considérés comme plus ordinaires mais non moins importants. La présence de certaines espèces telles la loutre, le castor et l'écrevisse à patte blanche est directement liée à la présence et à la qualité des milieux naturels humides. C'est pourquoi différentes procédures visant à protéger ou restaurer les milieux naturels ont été engagées : Natura 2000, politiques Espaces Naturels Sensibles, contrats de rivière.

→ **Un territoire vulnérable aux inondations**

Sur le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes, le risque d'inondation est présent et les dégâts sont potentiellement importants, en raison de la vulnérabilité des grandes agglomérations. Le risque est souvent lié au débordement des cours d'eau suite à de fortes précipitations (en bordure de Loire, dans les grandes agglomérations ou en zones de piémont), mais il peut aussi être en rapport avec le débordement des réseaux d'eaux pluviales. L'imperméabilisation des sols suite à l'urbanisation croissante sur les agglomérations stéphanoise et roannaise, la plaine du Forez joue un rôle qui mérite d'être mieux cernée.

1.3 LES GRANDES DATES DE L'ÉLABORATION DU SAGE

Le SDAGE Loire Bretagne approuvé en 1996 avait inscrit dans ses orientations la réalisation d'un SAGE sur la plaine du Forez et le bassin versant de la Loire.

En **2003**, le Conseil général de la Loire décide de réaliser une **étude d'opportunité** à la mise en place d'un SAGE qui a permis de définir les enjeux de l'eau du territoire et de définir le périmètre du SAGE.

Cette phase préliminaire s'est achevée par la définition du périmètre et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) par arrêtés inter-préfectoraux (19 janvier 2007 et 14 février 2007).

La CLE s'est réunie pour la première fois le 12 mars 2007, marquant le démarrage de l'élaboration du SAGE.

La première étape de la démarche d'élaboration du SAGE a porté sur l'état des lieux et le **diagnostic du bassin (validé le 31 janvier 2008)** par la CLE), permettant d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire concernant la ressource en eau et sa gestion.

L'étape suivante a consisté à analyser les tendances évolutives de la ressource en eau et des usages dans une démarche prospective. Après examen de ces tendances, des scénarii ont été élaborés, illustrant différents choix quant à la gestion et à la protection de la ressource et des milieux ainsi qu'à la satisfaction des usages (validés le 1 juillet 2009). Le choix d'une stratégie (validée le 3 mars 2010) partagée par les acteurs a permis de définir des objectifs collectifs.

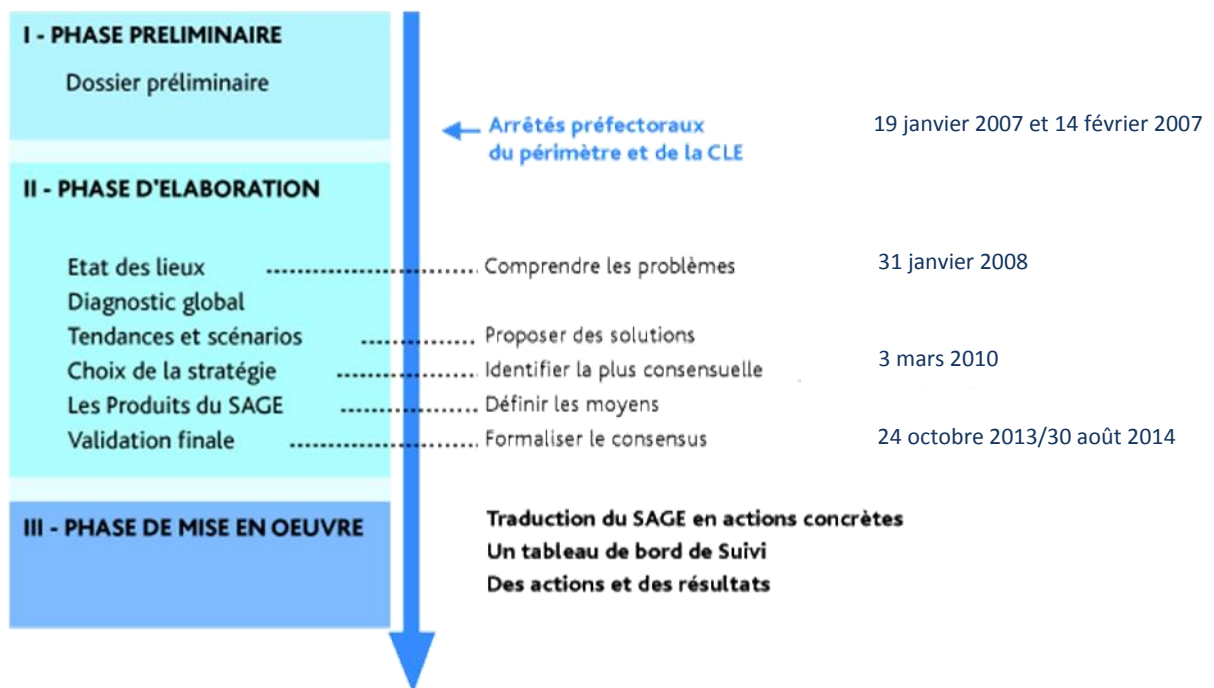
La dernière phase énonce les actions du SAGE : orientations de gestion, dispositions, aménagements, mesures opérationnelles et dispositif de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Une première version du projet de SAGE a été soumise à consultation de la Commission Locale de l'Eau en fin d'année 2010 et a abouti au projet de SAGE validé par la Commission Locale de l'Eau le 19 juin 2012.

Le projet de SAGE dans son intégralité a fait l'objet d'une consultation qui s'est déroulée entre le 6 août 2012 et le 6 décembre 2012. La CLE réunie le 25 janvier 2013 a pris connaissance des observations recueillies et a modifié l'évaluation environnementale au regard de l'avis de l'autorité environnementale.

L'enquête publique concernant le SAGE s'est déroulée du 15 avril au 22 mai 2013. Après prise en compte des consultations, **la CLE a adopté le SAGE Loire en Rhône Alpes le 24 octobre 2013.**

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 30 août 2014.



Les grandes étapes de l'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes

1.4 UN SAGE QUI PLACE LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AU CŒUR DE SA STRATEGIE

Le SAGE est un document cadre dans le domaine de l'eau sur le territoire Loire en Rhône Alpes et place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie. Cette stratégie repose sur la recherche de la fonctionnalité maximale des milieux d'une part pour assurer leur qualité écologique, d'autre part pour mieux satisfaire l'ensemble des usages.

Ainsi les objectifs, dispositions et règles du SAGE Loire en Rhône Alpes placent les milieux au cœur de la réflexion et répondent aux enjeux suivants :

- ✓ Enjeu n°1 : préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- ✓ Enjeu n°2 : réduction des émissions et des flux de polluants.
- ✓ Enjeu n°3 : économie et partage de la ressource.
- ✓ Enjeu n°4 : maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation.
- ✓ Enjeu n°5 : prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans le développement et l'aménagement du territoire.
- ✓ Enjeu n°6 : gestion concertée, partagée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

2 DEFINITION DES MODALITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

2.1 STRUCTURE PORTEUSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

La Loi Grenelle 2 a renforcé le rôle des Établissement Public Territorial de Bassin. Ainsi, selon l'Article L213-12 du Code de l'Environnement, dans le cas où la structure porteuse n'englobe pas la totalité du périmètre du SAGE, la mise en œuvre de ce dernier doit être faite par Établissement Public Territorial de Bassin. Cette règle s'applique au SAGE Loire en Rhône Alpes qui doit donc être porté par l'EP Loire.

Des discussions entre le Département de la Loire, structure porteuse de l'élaboration du SAGE depuis 2005 et l'EP Loire ont été engagées durant l'année 2013 et poursuivies en 2014.

Devant la volonté de la Commission Locale de l'Eau de maintenir un portage local du SAGE, il est prévu une répartition des missions de portage, comme suit:

- ✓ un pilotage et une animation du SAGE et de la CLE par l'EP Loire,
- ✓ la maîtrise d'ouvrage d'études, d'actions de communication/sensibilisation et l'animation territoriale par le Département de la Loire.

Une convention de partenariat a été signée en 2015.

2.2 FINANCEMENT DES ACTIONS DU SAGE LOIRE EN RHONE ALPES

Deux conventions permettant de s'assurer des financements des postes et des actions en lien avec l'animation de la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône Alpes ont été signées :

- ✓ contrat d'objectifs Loire en Rhône Alpes avec la Région Rhône Alpes (3 octobre 2014)
- ✓ convention de partenariat pour la mise en œuvre du SAGE tripartite (Établissement Public Loire, Conseil général de la Loire et agence de l'eau Loire Bretagne) (3 mars 2015)

2.3 CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

L'année 2016 a été marquée des modifications dans la composition de la cellule d'animation. Celle-ci sera désormais assurée par:

- Maud PONCET, chargée de mission milieux aquatiques au Département de la Loire, avec les missions suivantes :
 - ✓ émergence et structuration de la maîtrise d'ouvrage,
 - ✓ appui à la maîtrise d'ouvrage locale,
 - ✓ conduite d'études
- Gonzague de MONTMAGNER, animateur du SAGE, à temps plein sur le SAGE Loire en Rhône Alpes* (1/2 temps sous l'autorité de l'EP Loire ; ½ sous l'autorité du Département). Il partagera ses missions de la façon suivante :
 - ✓ pour le compte de l'EP Loire :
 - représentation de la CLE,
 - animation de la CLE et de ses instances,
 - gestion des avis de la CLE,
 - suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE,
 - coordination des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des actions du SAGE,
 - communication portant sur l'objet, le contenu et la mise en œuvre du SAGE.
 - ✓ pour le compte du Département de la Loire :
 - actions et de sensibilisation, informations, formation,
 - mise en place du tableau de bord et de l'Observatoire de l'eau.

3 PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

3.1 REUNIONS DE LA CLE ET DU BUREAU

14 SEPTEMBRE 2016 – REUNION DE LA CLE

Suite au renouvellement de la cellule d'animation du SAGE LRA, cette réunion avait pour objectif de faire le point sur les actions engagées en 2016 et de tracer les grandes lignes de l'action future :

- ✓ présentation de la nouvelle cellule d'animation du SAGE LRA ;
- ✓ rappel des avis rendu par le Bureau depuis le la dernière CLE (07/07/2015) ;
- ✓ intervention de l'EPL sur la gestion opérationnelle et suivi de la qualité de l'eau sur Villerest ;
- ✓ retour sur les principaux résultats de l'étude conduite par Gaëlle CARRIER sur la reconquête des eaux de Grangent ;
- ✓ présentation des fiches SAGE et urbanisme co-élaborées avec la DDT42, les SCoT ligérien, l'agence d'urbanisme EPURES et le Département ;
- ✓ point sur l'avancement des actions « zones humides » portées par le Département de la Loire dans le cadre du SAGE ;
- ✓ état d'avancement des études à engager dans le cadre du « Plan d'action pour limiter le dysfonctionnement morphologique du Fleuve Loire ».

10 FEVRIER 2016 – REUNION DU BUREAU

- ✓ Avis sur le projet de SAGE Loire Amont.
- ✓ 1^{ère} lecture du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021.
- ✓ Avis sur le projet guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire.

20 AVRIL 2016 - REUNION DU BUREAU

- ✓ Avis sur le 3^{ème} programme des bords de Loire en Roannais.
- ✓ Point sur les actions « Fleuve Loire ».
- ✓ Étude sur la qualité des eaux de Grangent.

20 JUIN 2016 – REUNION DU BUREAU

- ✓ Avis sur le projet de réaménagement du Malval à la Fouillouse.
- ✓ Présentation du zonage eaux pluviales de Roannais Agglomération.
- ✓ Projet de notice de mise en œuvre facilitant l'application et l'instruction de la règle n°5 du SAGE.
- ✓ Fiches urbanisme et SAGE.
- ✓ Présentation des objectifs de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat).

18 OCTOBRE 2016 – REUNION DU BUREAU

- ✓ Avis du Bureau sur les projets d'extension « Ouest » ZA des Jacquins (Neulise) et de CT Loise Torranche.
- ✓ Retour sur les annonces de la Région AURA en matière de financement « eau ».
- ✓ Point sur l'état d'avancement du SAGE LRA.
- ✓ Présentation du contexte et des enjeux du projet de Contrat Territorial Coise.

3.2 AVIS DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau de la CLE a émis plusieurs avis :

DATE DU BUREAU DE LA CLE	PROJET	AVIS
10 février 2016	SAGE Loire Amont	Favorable à l'unanimité, sous réserve d'amender l'avis avec une phrase spécifique afin de déplorer que le niveau d'ambition du SAGE Loire Amont ne permettra pas au SAGE Loire en Rhône-Alpes d'atteindre ses objectifs.
20 avril 2016	Guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire	Favorable est donné à l'unanimité, sous condition d'amender l'avis avec une réserve liée à définition des cours d'eau (à limiter aux critères par ailleurs définis : jurisprudence et loi).
15 juin 2016	Programme Bords de Loire en Roannais	Avis favorable est donné à l'unanimité.
18 octobre 2016	Aménagement du Mallevai à la Fouillouse	Avis favorable à l'unanimité
	Étude HMUC	Le bureau de la CLE valide la mise en place de l'étude HMUC.
	Extension « Ouest » ZA des Jacquins (Neulise)	Avis favorable à l'unanimité
	CT Loise Torranche	Avis favorable à l'unanimité

4 AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

4.1 SUIVI DES CONTRATS DE RIVIERES

La cellule d'animation SAGE Loire en Rhône Alpes suit l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de rivières du territoire (cf. § 5), notamment à travers une participation aux comités de rivière.

D'autres parts, la cellule d'animation participe aux rencontres des gestionnaires des milieux aquatiques du département de la Loire, cf. la rencontre du 6 décembre 2016 dont l'ordre du jour était le suivant :

- ✓ état d'avancement de la structuration de la politique de l'eau au Département de la Loire ;
- ✓ tour de table sur la compétence GEMAPI ;
- ✓ présentation de la plaquette issue du travail réalisé sur l'inventaire des zones humides du Département et de la cellule d'assistance technique mise en place en lien avec le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ;
- ✓ modalités de financements de la Région ;
- ✓ présentation du site rivers.loire.fr.

4.2 COMITE SECHERESSE

Suite à une sévérité tardive de l'étiage 2016, le passage au niveau d'alerte a été acté pour l'ensemble des communes des 3 zones de suivi du département de la Loire (Monts du Forez, Gier et Sud-Loire).

Réunion du comité sécheresse du 23 septembre 2016

La réunion du comité sécheresse du 23 septembre visait à dresser un point de situation avant la fin de validité de l'arrêté de limitations provisoires des usages de l'eau en vigueur (jusqu'au 30 septembre), puis à définir les mesures à prendre en cas de poursuite de cet épisode de sécheresse au cours de l'automne.

5 MISE EN ŒUVRE DU SAGE

2016 représente la deuxième année de mise en œuvre du SAGE. Celle-ci relève de plusieurs dynamiques et acteurs :

- ✓ les contrats de rivières (cf. carte ci-après), véritable relais de la mise en œuvre du SAGE à l'échelle des bassins versants, notamment sur les thématiques ressource quantitative, eau pluviale, phytosanitaire, etc. ;
- ✓ les services de l'Etat ;
- ✓ les syndicats de SCoT ;
- ✓ le Département (service Environnement et Assainissement/eau potable) ;
- ✓ la cellule d'animation du SAGE ;
- ✓ etc.

Les éléments présentés ci-après illustrent les principales actions de mise en œuvre du SAGE en 2016, sans pour autant être exhaustif.

5.1 ÉTUDE SUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE GRANGENT

Un état des lieux des connaissances a été conduit dans le cadre de la disposition n° 2.5.3 visant à mettre en place un programme de reconquête de la qualité des eaux de Grangent. Il en ressort plusieurs constats :

- ✓ difficulté d'accès à des données, difficilement comparables dans le temps (variabilité des fréquences de prélèvement, modification des protocoles de mesure, etc.) ;
- ✓ les données exploitables en entrée et sortie de barrage ne permettent pas d'observer de modification significative de la qualité de l'eau entre l'amont et l'aval ;
- ✓ les limites identifiées lors de l'étude (connaissances, technicité des études à conduire, absence de portage institutionnel sur le barrage), couplées aux enjeux associés au maintien du caractère multiusages de la retenue et à l'atteinte du potentiel écologique 2027, ont notamment conduit à formuler les propositions suivantes :
 - établir et mettre en place un protocole de suivi de la retenue, dans l'objectif d'améliorer la connaissance de son fonctionnement, et établir un partenariat technique permettant d'analyser les données recueillies ;
 - intégrer Grangent à l'étude en cours sur les sédiments de Villerest (« TRIO »), notamment dans le but d'évaluer l'impact polluant d'un éventuel curage des sédiments ;
 - maintenir une dynamique d'échanges entre les différents acteurs du bassin versant de Grangent, par la création d'un comité de suivi et d'un groupe de travail technique.

Ces propositions seront étudiées et un travail de modélisation des flux de phosphore entrant dans la retenue, réalisé en 2017.

5.2 PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La cellule d'animation du SAGE a finalisé les travaux du groupe de travail rassemblant la DDT42 (service Police de l'eau et urbanisme), les chargés de mission de SCOT (SCOT Roannais, SCOT Monts du Lyonnais, SCOT Centre Loire, SCOT Sud Loire) et l'agence d'urbanisme Epures.

Ce groupe a permis de rédiger 4 fiches permettant de **guider les rédacteurs de documents d'urbanisme pour la mise en compatibilités avec le SAGE** :

- ✓ SAGE et zones humides,
- ✓ SAGE et eaux pluviales,
- ✓ SAGE et qualité des eaux,
- ✓ SAGE et ressource quantitative.

Ces fiches sont dorénavant téléchargeables via les sites Internet du SAGE et du Département :

- http://sage.loire.fr/display.jsp?id=s_703620
- http://www.loire.fr/jcms/lw_954719/eau-et-urbanisme

Sur sollicitation des collectivités, la cellule d'animation participe également à des réunions publiques d'information sur les questions de l'intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme, cf. communauté de communes de Chamousset en Lyonnais (10/06/2016).

5.3 PRESERVATION ET AMELIORATION DE LA FONCTIONNALITE DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

L'inventaire des zones humides (disposition 1.1.1) supérieures à 1 hectare, lancé en 2012 à l'échelle du département de la Loire et sur l'ensemble du périmètre du SAGE « Loire en Rhône-Alpes », a été validé en juillet 2015 par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Sur 2016, diverses **opérations de communication sur l'inventaire** ont été menées (édition d'une plaquette d'information, communications dans la presse spécialisée, etc.).

Parallèlement, une **cellule d'assistance technique** a été mise en place par le Département. Animée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, celle-ci a pour but d'accompagner les syndicats de rivières, les EPCI, élus et acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux associés aux zones humides, que ce soit en matière d'urbanisme, de stratégies de préservation, de plan de gestion ou encore de mesures agri-environnementales.

Enfin, l'élaboration de la **charte des bonnes pratiques agricoles en zones humides**, engagée en 2016 avec la DDT et la profession agricole, sera finalisée en 2017. Cette charte permettra de cibler techniquement la gestion agricole favorable au maintien des zones humides.

La réflexion engagée depuis 2014 dans le but de limiter l'impact des routes départementales sur la **continuité écologique** (disposition 1.2.1) s'est concrétisé en 2016. Pour mémoire, parmi les obstacles identifiés, 16 nécessitaient une étude préalable, dont :

- ✓ 11 ouvrages classés en liste 2 ;
- ✓ 4 ouvrages non classés mais prioritaires au regard des objectifs de restauration des cours d'eau, identifiés notamment dans le cadre des contrats de rivières ;
- ✓ 1 ouvrage classé en liste 2, lié à un ouvrage des Autoroutes du Sud de la France qui fait l'objet de ce rapport.

Les études préalables étant à présent achevées, le choix des scénarii sera opéré début 2017, avant lancement des études techniques et démarrage des premiers travaux.

Le SAGE Loire en Rhône Alpes vise la restauration et l'amélioration des **fonctionnalités naturelles du fleuve Loire** (enjeu 1.6) avec plusieurs préconisations d'actions en lien avec la morphologie du fleuve. Parmi ces actions, certaines études ont été initiées en 2016 :

- ✓ réactiver l'érosion latérale des terrains en bordure de Loire (disposition n°1.6.3) : *identification du foncier réalisée en 2016* ;
- ✓ rétablir des milieux ouverts et la mobilité des dépôts alluvionnaires à travers la gestion de la végétation des berges et des bancs présents dans le lit (disposition n°1.6.4) : *cahier des charges de l'étude finalisé et 6 sites identifiés* ;
- ✓ expérimenter la reconstitution d'un pavage du lit en matériaux grossiers prélevés dans le lit majeur et sur les bancs (Disposition n° 1.6.5) : *travail de coordination à conduire avec les études précédentes*.

5.4 REDUCTION DES EMISSIONS ET FLUX DE POLLUANTS

La maîtrise et réduction des **phytosanitaires** à l'échelle des bassins versants (disposition 2.4.2) est en cours d'étude et/ou de réalisation :

BASSIN VERSANT	STRUCTURE PORTEUSE	ÉTUDE PHYTOSANITAIRE	PLAN D' ACTIONS
Semène	SICALA 43	partiellement	Dans le contrat de rivière
Ondaine	Saint Etienne Métropole	réalisé	Dans le contrat de rivière
Furan	Saint Etienne Métropole	réalisé	Dans le contrat de rivière
Coise	SIMA Coise	réalisé	Dans le contrat de rivière + PAEC
Lignon du Forez	SYMILAV	réalisé	Dans le contrat de rivière + PAEC
Rhins, Rhodon, Trambouze	SYRRTA	non	
Renaison Oudan	SYRTOM	réalisée	Dans le contrat de rivière
Mare Bonson	Communauté d'agglomération Loire Forez	partiellement	Dans le contrat de rivière
Loise Toranche	SMAELT	non	non
Aix	CC Pays d'Urfé CC Val d'Aix et Isable	non	non
Bords de Loire en Roannais	Roannais Agglomération Charlieu Belmont Communauté	initiée	Dans le programme BDL3 (contrat territorial) + PAEC

L'état d'avancement de la délimitation des **aires d'alimentation des captages prioritaires** (disposition 2.5.1) est le suivant :

Commune sur laquelle se situe le captage	Maitre d'ouvrage	SDAGE	Aire d'Alimentation du Captage		Programme d'actions		Fin du programme d'actions
			n° d'arrêté	date de signature	n° d'arrêté	date de signature	
Aveize, Pomeys et Grézieux le Marché	SIE Chazelles-Vincelles	2010-2015 2016-2021	n°DT 2012-515	4 janvier 2012	n°DT 2012 A118	26 décembre 2012	26 décembre 2015
Balbigny	Commune de Balbigny	2010-2015 2016-2021	n°DT 14-90	26 février 2014	n° DT 14-570	15 juillet 2014	15 juillet 2017
Unias	Syndicat Mixte du Bonson	2010-2015 2016-2021	n°DT 2011-830	25 novembre 2011	n° DT 14-571	15 juillet 2014	15 juillet 2017
Echancieux	Syndicat des Eaux du Ganlet	2010-2015 2016-2021	n°DT 11-829	25 novembre 2011	n° DT 15-374	19 octobre 2015	19 octobre 2018
Saint-Michel-sur-Rhône	Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	2010-2015 2016-2021	Avis défavorable de la Chambre d'Agriculture le 5/05/2015 après consultation		Etude en cours de réalisation		-
St Just St Rambert	Syndicat Mixte du Bonson	2016-2021	Etude en cours de réalisation -		-	-	-
St André le Puy	SIVAP	2016-2021	-	-	-	-	-

5.5 MISE EN PLACE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

L'élaboration et la mise en œuvre des PAEC se réalisent dans le cadre d'appels à candidatures lancés par la Région Rhône Alpes, autorité de gestion.

PAEC	PORTEURS	ENJEUX	ANNÉE DE DÉPÔT DU DOSSIER	ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE
HAUTES CHAUMES ET PIÉMONT	Loire Forez, Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, Pays du Forez	Biodiversité (zone en déprise, habitats d'intérêt communautaire, bords de cours d'eau Natura 2000) et Eau (qualité de l'eau, ZH, vignoble)	2014	2015
MONTS DU LYONNAIS	Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais	Eau (qualité eau)	2014	2015
COISE	Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise	Eau (qualité eau et préservation de la ressource en eau potable, maintien des infrastructures agro écologiques)	2014	2015
PLAINE DU FOREZ	Département, Syndicat Mixte D'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche, Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, Communauté d'agglomération Loire Forez, Syndicat du Bonson, Commune de Balbigny	Biodiversité (zone en déprise, habitats d'intérêt communautaire, bords de cours d'eau Natura 2000) et Eau (qualité de l'eau)	2015	2016
ROANNAIS	Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, Charlieu Belmont Communauté, Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses affluents, Syndicat des Eaux du Gantet et le Syndicat Mixte du Bonson, Pôle d'Équilibre Territorial Roannais Pays de Rhône-Alpes	Biodiversité (natura 2000+ SRCE/ fonctionnalité) et eau (qualité, ZH)	2015	2016
GORGES DE LA LOIRE	Saint-Etienne Métropole / Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	Biodiversité (réserve naturelle) et eau (qualité)	2015	2016
SEMENE	Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents	eau (qualité)	2015	2016
PNR DU PILAT	PNR Pilat	Promouvoir les pratiques agro-environnementales favorables aux continuités écologiques.	2014	2015

5.6 ÉCONOMIE ET PARTAGE DE LA RESSOURCE

Les analyses de l'**adéquation besoin/ressource en eau**, prévues par le SAGE (disposition n°3.2.1) à l'échelle des contrats de rivières ont parfois été réalisées ou démarrées :

BASSIN VERSANT	STRUCTURE PORTEUSE	ÉTUDE ADÉQUATION BESOINS RESSOURCES
Semène	SICALA 43	réalisée
Ondaine	Saint Etienne Métropole	réalisée
Furan	Saint Etienne Métropole	En cours de réalisation
Coise	SIMA Coise	En cours de réalisation
Lignon du Forez	SYMILAV	Complément sur les volumes prélevables et la communication
Rhins, Rhodon, Trambouze	SYRRTA	À venir
Renaion Oudan	SYRTOM	Réalisée
Mare Bonson	Communauté d'agglomération Loire Forez	Réalisée
Loise Toranche	SMAELT	En cours
Aix	CC Pays d'Urfé CC Val d'Aix et Isable	En cours, étude lancée

Étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 présente un chapitre sur la maîtrise des prélèvements en eau dans lequel sont inscrites différentes dispositions qui concernent le territoire du SAGE LRA. Ces dispositions se traduisent, entre autres, par :

- ✓ un encadrement des prélèvements en ETIAGE,
- ✓ des règles-guides pour le remplissage des retenues de stockage en HIVER.

Pour étudier les conséquences sur les prélèvements et besoins à l'échelle du SAGE LRA et sachant que des ajustements par les SAGE sont possibles, la DDT42 a donc conduit fin 2016 une étude d'accompagnement au choix de la stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Les résultats de cette étude, après arbitrage de la CLE, seront intégrer à la stratégie de gestion quantitative du SAGE LRA en 2017.

5.7 MAITRISE DES ECOULEMENTS ET LUTTE CONTRE LE RISQUE D'INONDATION

Le SAGE demande une réflexion quant à la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants. Cette réflexion a démarré sur certains bassins versants :

BASSIN VERSANT	STRUCTURE PORTEUSE	ÉTUDE GESTION DES EAUX PLUVIALES
Semène	SICALA 43	
Ondaine	Saint Etienne Métropole	réalisée
Furan	Saint Etienne Métropole	réalisée
Coise	SIMA Coise	
Lignon du Forez	SYMILAV	Prévue en 2016
Rhins, Rhodon, Trambouze	SYRRTA	Partiel (en cours sur Rhins)
Renaion Oudan	Roannaise de l'Eau	En cours
Mare Bonson	Communauté d'agglomération Loire Forez	Sur la CALF
Loise Toranche	SMAELT	non
Aix	CC Pays d'Urfé CC Val d'Aix et Isable	non

5.8 PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Les schémas stratégiques en eau potable, prévus par le SAGE (disposition 5.2.1), à l'échelle des SCOT ont également débuté.

SCOT	ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCOT	ÉTUDE SCHÉMA STRATÉGIQUE AEP/ASSAINISSEMENT
SCOT Sud-Loire	approuvé le 19 décembre 2013	En cours de réalisation (Saint Etienne Métropole)
SCOT du Roannais	approuvé le 04 avril 2012	Étude réalisée
SCOT du Bassin de Vie du Sornin	approuvé le 17 mai 2011	Étude réalisée
SCOT du Beaujolais	approuvé le 29 juin 2009	
SCOT de la Jeune Loire et ses Rivières	approuvé le 4 décembre 2008	
SCOT des Monts du Lyonnais	approuvé le 11 octobre 2016	
SCOT Loire centre	approuvé le 22 décembre 2016	Analyse réalisée

6 ACTION DE COMMUNICATION

Le site Internet du SAGE, <http://sage.loire.fr>, a été mis à jour. On peut, notamment, y trouver dans l'espace grand public les documents du SAGE. L'ensemble des études complémentaires sont téléchargeables dans l'espace membre.

Toutefois, la plateforme s'avère aujourd'hui obsolète, notamment sur le plan technique. Une réflexion est engagée quant à la mise en place de nouveaux outils de communication/diffusion sur 2017.

7 BUDGET ET FINANCEMENT

	DÉPENSES 2016	RECETTES PERÇUES 2016 (SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE)
CELLULE D'ANIMATION (POSTE CHARGÉE DE MISSION ET SECRÉTARIAT, FRAIS DIVERS)	NON CONNU À CE JOUR	5000 € (HORS ANIMATION)

8 PERSPECTIVES POUR 2017

Les priorités retenues pour 2017 visent dans un premier temps à finaliser les actions en cours :

- ✓ charte des bonnes pratiques agricoles en zones humides (D n° 1.1.5);
- ✓ études sur la réactivation de l'érosion latérale des terrains en bordure de Loire et sur le rétablissement des milieux ouverts et la mobilité des dépôts alluvionnaires ;
- ✓ mise en œuvre du tableau de bord du SAGE (D n°6.4.1);

La mise en place du tableau de bord du SAGE se poursuit en 2017, en lien avec la démarche de mutualisation des outils de suivi portée par l'EPLoire et le projet de mise en place d'indicateurs communs entre les SAGE et le SDAGE Loire-Bretagne. Sur la base du travail d'identification et de collecte des données effectué en interne et des premières conclusions de l'EPLoire et de l'AE LB, un état initial du SAGE LRA sera réalisé. Il permettra d'établir un premier point de référence, préalable indispensable à une montée en puissance progressive de ce dispositif.

- ✓ Développement de l'observatoire de l'Eau (D n° 6.4.2) ;

Concernant l'observatoire de l'eau, un travail d'identification des besoins et des attentes des partenaires sera conduit en 2017, ainsi qu'une étude comparative sur les procédures menées par d'autres territoires, tout en faisant le lien avec les réflexions internes sur la mise en place d'observatoires départementaux.

- ✓ élaboration et mise en œuvre des outils du plan de communication global du SAGE, incluant notamment une mise à jour mise du site Internet et des outils de diffusion numérique du SAGE ;
- ✓ intégration à la stratégie quantitative du SAGE des résultats et arbitrages issus de l'étude HMUC portée par la DDT 42 ;
- ✓ poursuite du travail partenarial engagé dans le cadre du programme de reconquête de la qualité des eaux de Grangent (D n°2.5.3), en lien avec l'INTER-SAGE (D n°2.1.8) et les résultats du programme de recherche « TRIO » conduit sur le barrage de Villerest.

Parallèlement, de nouvelles actions seront engagées, notamment :

- ✓ étude sur l'impact des captages de source sur l'hydrologie des cours d'eau (D n°1.4.3) ;
- ✓ modélisation des flux de phosphore entrants dans le barrage de Grangent et étude d'opportunité relative à un possible curage des sédiments au niveau du bec de l'Ondaine ;
- ✓ expérimentation sur la reconstitution d'un pavage du lit en matériaux grossiers (D 1.6.3 à 1.6.6), en lien avec la mise en œuvre des actions répondant à l'enjeu « restauration du fleuve Loire ».

De manière complémentaire, la cellule d'animation veillera également à la bonne mise en œuvre des dispositions du SAGE relevant de la compétence des acteurs locaux.